

Prise de position de l'AEE SUISSE

Les redevances hydrauliques

Nouvelle réglementation des redevances hydrauliques dans le contexte de la Stratégie énergétique 2050

Le 21 mai 2017, la population s'est prononcée en faveur de la Stratégie énergétique 2050 et a ainsi opté pour la transition énergétique en Suisse. La direction est ainsi définie : la Suisse va orienter son infrastructure énergétique sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

L'énergie hydraulique suisse est essentielle pour la mise en place d'un approvisionnement intégral en électricité renouvelable. Cela concerne aussi bien la production que le stockage. Le premier ensemble de mesures de la Stratégie énergétique 2050 répond à la situation difficile dans laquelle se trouve une partie de l'énergie hydraulique suisse et prévoit des mesures d'entretien et de modernisation des centrales hydroélectriques domestiques. Ces mesures ont pour objectif de garantir la rentabilité des centrales sous pression et d'améliorer leur compétitivité. La nouvelle réglementation du régime des redevances hydrauliques doit également être appréhendée dans ce contexte.

Pour l'AEE SUISSE, il est incontestable que la ressource «eau», là où elle est utilisée, doit être indemnisée de manière ad hoc. Mais il est important que le calcul du montant de la redevance hydraulique soit effectué sur la base des conditions-cadres modifiées. C'est la raison pour laquelle on cherche une nouvelle réglementation équitable et plus souple de la redevance hydraulique qui tienne compte des intérêts des deux parties (concessionnaire et concédant) et réponde aux conditions-cadres modifiées.

Une réforme systémique de l'énergie hydraulique est nécessaire et doit être incluse dans la discussion en cours sur la révision de la LApEI et la future conception du marché. Depuis le 21 mai 2017, toutes les mesures de réglementation doivent être prises dans le contexte de la Stratégie 2050. Cela signifie aussi que la nouvelle réglementation des redevances hydrauliques n'est pas seulement censée stabiliser l'énergie hydraulique mais que des conditions-cadres en matière d'investissements sont nécessaires de manière générale pour toutes les énergies renouvelables. La fiabilité signifie d'une part entretenir et moderniser l'infrastructure existante dans le domaine des énergies renouvelables mais d'autre part aussi définir la manière de développer, de façon impérative et sans compromis, un approvisionnement intégral en énergies renouvelables diversifié et sûr.

C'est pourquoi nous voulons renforcer l'énergie hydraulique domestique conformément à son importance et parce que nous sommes d'avis qu'elle fait partie intégrante de la conception du marché des énergies renouvelables.

Gianni Operto, Président de l'AEE SUISSE